

## 35. Contraception

- ↳ Prescrire et expliquer une contraception.
- ↳ Discuter les diverses possibilités de prise en charge d'une grossesse non désirée.
- ↳ Discuter les indications de la stérilisation masculine et féminine.

► réponses p. 243

## 35. Contraception

### Épidémiologie

- [1] Concernant la contraception, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. Elle a été légalisée en France en 1947
  - B. Elle a été légalisée en France en 1957
  - C. Elle a été légalisée en France en 1967
  - D. Elle a été légalisée en France en 1977
  - E. Elle a été légalisée en France en 1987
  
- [2] Concernant l'interruption volontaire de grossesse (IVG), quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. L'IVG est légalisée en France en 1945
  - B. L'IVG est légalisée en France en 1955
  - C. L'IVG est légalisée en France en 1965
  - D. L'IVG est légalisée en France en 1975
  - E. L'IVG est légalisée en France en 1985
  
- [3] En France, quel est le pourcentage de femme utilisant, comme mode de contraception, la pilule ?
  - A. 50 %
  - B. 60 %
  - C. 70 %
  - D. 80 %
  - E. 90 %
  
- [4] Concernant la législation de la contraception, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. Les mineures peuvent recourir à la contraception avec l'autorisation parentale
  - B. Les mineures peuvent recourir à l'IVG avec l'autorisation parentale
  - C. La contraception est gratuite chez les mineurs
  - D. Une sage-femme peut prescrire une contraception
  - E. Une infirmière peut prescrire une contraception
  
- [5] Concernant la législation de la stérilisation, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. La stérilisation fait désormais partie des modes de contraception
  - B. Elle est autorisée chez les mineures
  - C. Le médecin peut refuser de la pratiquer
  - D. La stérilisation tubaire peut se faire par hystéroscopie
  - E. La stérilisation masculine peut se faire par ligature du canal éjaculateur

- [6] Concernant la législation de la stérilisation, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. Le délai de réflexion entre la demande et la stérilisation est de 4 jours
  - B. Le délai de réflexion entre la demande et la stérilisation est de 2 semaines
  - C. Le délai de réflexion entre la demande et la stérilisation est de 4 semaines
  - D. Le délai de réflexion entre la demande et la stérilisation est de 2 mois
  - E. Le délai de réflexion entre la demande et la stérilisation est de 4 mois
  
- [7] Qu'est ce qu'est l'indice de Pearl ?
  - A. Nombre de grossesses non souhaitées sur nombre de grossesses souhaitées sur 100 femmes
  - B. Nombre de grossesse évitées sur nombre de grossesses totales sur 100 femmes
  - C. Nombre de grossesses chez 100 femmes sans contraception sur nombre de grossesses survenues sous contraception sur 100 femmes
  - D. Nombre de grossesses survenues chez 100 femmes exposées sur 12 cycles
  - E. Il est compris entre 0 et 1
  
- [8] Concernant l'indice de Pearl, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. Il est plus élevé pour la pilule oestroprogestative que pour le DIU
  - B. Il est plus bas pour la pilule oestroprogestative que pour le DIU
  - C. Il est plus élevé pour le préservatif que pour la pilule microprogestative
  - D. Il est plus bas pour la pilule oestroprogestative que pour la pilule microprogestative
  - E. Il est plus élevé pour le DIU que pour le préservatif

### La contraception

- [9] Concernant les différents types de contraception, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. En cas de diabète, le dispositif intra-utérin ou les microprogestatifs sont les 2 modes de contraception de choix
  - B. En cas d'allaitement, les oestroprogestatifs sont le mode de contraception de choix
  - C. En cas d'allaitement, les macroprogestatifs sont le mode de contraception de choix
  - D. En cas de tuberculose, les oestroprogestatifs sont le mode de contraception de choix
  - E. En cas de lupus, les oestroprogestatifs sont le mode de contraception de choix

### 35. Contraception

- [10] Quelle(s) contraception(s) contien(nen)t des œstrogènes et de la progestérone ?
- A. Dispositif intra-utérin
  - B. Anneau vaginal
  - C. Patch
  - D. Diaphragme
  - E. Implant sous-cutané
- [11] Concernant le dispositif intra-utérin, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
- A. Il faut le changer tous les ans
  - B. Il faut le changer tous les 2 ans
  - C. Il faut le changer tous les 3 ans
  - D. Il faut le changer tous les 4 ans
  - E. Il faut le changer tous les 5 ans
- [12] Concernant le dispositif intra-utérin (DIU), quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
- A. Il ne peut pas être proposé à une femme nullipare
  - B. Il se pose pendant les règles
  - C. Il se pose en dehors des règles
  - D. Il se pose le 1<sup>er</sup> jour des règles
  - E. Il se pose le dernier jour des règles
- [13] Concernant le mécanisme d'action du DIU, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
- A. Le DIU à la progestérone inhibe les gonadotrophines
  - B. Le DIU à la progestérone inhibe seulement la FSH
  - C. Le DIU à la progestérone inhibe seulement la LH
  - D. Le DIU à la progestérone atrophie l'endomètre
  - E. Le DIU à la progestérone modifie la glaire cervicale
- [14] Concernant les DIU, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
- A. Ils peuvent être posés par une sage-femme
  - B. Le DIU à la progestérone a une meilleure efficacité que le DIU au cuivre
  - C. Le DIU au cuivre peut être recommandé en 1<sup>re</sup> intention pour les métrorragies fonctionnelles
  - D. La pose peut se compliquer de perforation utérine
  - E. La pose peut se compliquer de malaise vagal

- [15] Concernant le mécanisme d'action de la pilule oestroprogestative, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. Inhibition des gonadotrophines
  - B. Inhibition de FSH seule
  - C. Inhibition de LH seule
  - D. Modification de la glaire cervicale
  - E. Modification de la perméabilité tubaire
  
- [16] Quels sont les principaux effets indésirables de la pilule oestroprogestative ?
  - A. Spotting
  - B. Salpingite
  - C. Intolérance au glucose
  - D. Dyslipidémie
  - E. Grossesse extra-utérine
  
- [17] Quels sont les principaux effets indésirables de la pilule microprogestative ?
  - A. Spotting
  - B. Salpingite
  - C. Intolérance au glucose
  - D. Dyslipidémie
  - E. Grossesse extra-utérine
  
- [18] Quels sont les principaux effets indésirables du dispositif intra-utérin ?
  - A. Spotting
  - B. Salpingite
  - C. Intolérance au glucose
  - D. Dyslipidémie
  - E. Grossesse extra-utérine
  
- [19] Concernant le dispositif intra-utérin au cuivre, quelle(s) est (sont) sa (ses) contre-indication(s) ?
  - A. Tuberculose
  - B. Valvulopathie
  - C. Traitement par corticothérapie au long cours
  - D. Traitement par anticoagulation
  - E. Maladie de Wilson

### 35. Contraception

- [20] Concernant la prescription de la pilule oestroprogestative, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
- A. Il est recommandé de réaliser un bilan biologique avant sa prescription
  - B. Il est recommandé d'examiner les seins avant sa prescription
  - C. Il est recommandé de réaliser un examen vaginal avant sa prescription
  - D. Il est recommandé de réaliser un frottis cervicovaginal avant sa prescription
  - E. Il est recommandé de contrôler la pression artérielle avant sa prescription
- [21] Concernant la prescription de la pilule oestroprogestative, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
- A. Le 1<sup>er</sup> comprimé sera pris le 1<sup>er</sup> jour des règles
  - B. Le 1<sup>er</sup> comprimé sera pris le dernier jour des règles
  - C. Le 1<sup>er</sup> comprimé sera pris à n'importe quel moment du cycle si c'est une 1<sup>re</sup> contraception
  - D. Le 1<sup>er</sup> comprimé sera pris à n'importe quel moment du cycle même si ce n'est pas une 1<sup>re</sup> contraception
  - E. Le 1<sup>er</sup> comprimé sera pris le matin
- [22] Concernant la prescription de la pilule oestroprogestative, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
- A. Une contraception d'urgence devra être prise en cas d'oubli > 3 h
  - B. Une contraception d'urgence devra être prise en cas d'oubli > 6 h
  - C. Une contraception d'urgence devra être prise en cas d'oubli > 9 h
  - D. Une contraception d'urgence devra être prise en cas d'oubli > 12 h
  - E. Une contraception d'urgence devra être prise en cas d'oubli > 15 h
- [23] Concernant la prescription de la pilule oestroprogestative, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
- A. En cas d'oubli < 12 h il est recommandé de poursuivre la plaquette
  - B. En cas d'oubli < 12 h il est recommandé d'arrêter la plaquette
  - C. En cas d'oubli > 12 h il est recommandé de poursuivre la plaquette
  - D. En cas d'oubli > 12 h il est recommandé d'arrêter la plaquette
  - E. En cas d'oubli < 12 h il est recommandé de prendre le comprimé oublié
- [24] Concernant la contraception d'urgence, quelle(s) contraception(s) peu(ven)t être proposée(s) ?
- A. La pilule
  - B. Le dispositif intra-utérin
  - C. Lavage intravaginal
  - D. Spermicides
  - E. Diaphragme

### La contraception d'urgence

- [25] Concernant la contraception d'urgence, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. Elle est gratuite pour les mineures
  - B. Elle est gratuite pour les majeures
  - C. Elle peut se prendre 2 jours après le rapport sexuel non protégé
  - D. Elle peut se prendre 3 jours après le rapport sexuel non protégé
  - E. Elle peut se prendre 5 jours après le rapport sexuel non protégé
  
- [26] Concernant la contraception d'urgence, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. Le levonorgestrel doit être pris au plus tard dans les 3 jours après le rapport sexuel non protégé
  - B. Le levonorgestrel doit être pris au plus tard dans les 5 jours après le rapport sexuel non protégé
  - C. L'ulipristal d'acétate doit être pris au plus tard dans les 3 jours après le rapport sexuel non protégé
  - D. L'ulipristal d'acétate doit être pris au plus tard dans les 5 jours après le rapport sexuel non protégé
  - E. Le DIU au cuivre doit être pris au plus tard dans les 5 jours après le rapport sexuel non protégé

### Contraception masculine

- [27] Quelle(s) est (sont) les contraception(s) masculine(s) reconnue(s) ?
  - A. Le préservatif
  - B. Le retrait
  - C. Le coitus interruptus
  - D. Les spermicides
  - E. Le diaphragme
  
- [28] Concernant la vasectomie, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. C'est une méthode de stérilisation
  - B. Elle consiste à ligaturer les canaux déférents
  - C. C'est une intervention chirurgicale
  - D. Elle peut se faire sous anesthésie locale
  - E. Elle est facilement réversible

### 35. Contraception

- [29] Concernant la vasectomie, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. Elle est efficace en postopératoire immédiat
  - B. Elle est efficace 2 semaines après l'intervention
  - C. Elle est efficace 4 semaines après l'intervention
  - D. Elle est efficace 8 semaines après l'intervention
  - E. Elle est efficace 12 semaines après l'intervention
  
- [30] Concernant la vasectomie, quelle(s) proposition(s) est (sont) vraie(s) ?
  - A. Elle ne concerne que les personnes majeures
  - B. Un délai de réflexion de 1 mois doit être respecté entre les consultations et la vasectomie
  - C. Un délai de réflexion de 2 mois doit être respecté entre les consultations et la vasectomie
  - D. Un délai de réflexion de 3 mois doit être respecté entre les consultations et la vasectomie
  - E. Un délai de réflexion de 4 mois doit être respecté entre les consultations et la vasectomie